



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

droits de succession

Question écrite n° 95034

Texte de la question

M. François Cornut-Gentile attire l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État sur les droits de mutation appliqués au patrimoine d'un défunt sans descendance directe. Lors de la transmission du patrimoine des personnes seules sans héritier en ligne directe, les bénéficiaires doivent faire face à des frais de succession particulièrement élevés, les amenant souvent à renoncer au bien transmis. Aussi, il lui demande de préciser les mesures envisagées par le Gouvernement pour permettre la transmission du patrimoine d'un défunt dans des conditions financières raisonnables.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentile](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95034

Rubrique : Donations et successions

Ministère interrogé : budget et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : budget, comptes publics et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mai 2006, page 5293